



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

**DDT de l'Ardèche  
Mission Conseil aux Territoires**

Affaire suivie par :  
Jean-Marc JOBERT – Référent ANCT  
Tél. : 04 75 66 70 16  
[jean-marc.jobert@ardeche.gouv.fr](mailto:jean-marc.jobert@ardeche.gouv.fr)

Privas, le 14 décembre 2020

## Délégation territoriale de l'ANCT

### Compte-rendu du premier comité stratégique de cohésion des territoires 11 décembre 2020 – 14h30 – Jean Moulin

*Liste des présents : cf. liste d'émargement en annexe.*

Mme le Préfet ouvre la séance de ce premier comité stratégique de cohésion des territoires qui permet d'installer officiellement la délégation départementale de l'ANCT, et en rappelle les principaux objectifs et les missions qui lui sont assignées.

Elle souligne également l'opportunité que représente le Plan France Relance en cours, dont les moyens importants doivent être mobilisés pour financer les projets identifiés par l'agence locale dans les 2 ans qui viennent et en parfaite synergie avec le sous-préfet de Tournon qui en coordonne la mise en œuvre.

Elle donne ensuite la parole aux différents intervenants.

**1/ Présentation de l'ANCT et de sa délégation départementale** (cf. support de présentation en annexe)

M. MALATRAY (Chargé de projets transversaux, Commissariat Massif Central – ANCT), présente le cadre national, les modalités d'intervention et l'articulation avec le local de l'ANCT.

M. JOBERT (Chef de la Mission Conseil aux Territoires, DDT – Référent départemental ANCT), présente l'organisation départementale, le rôle et la stratégie d'intervention envisagée.

Mme le Préfet insiste sur le fait que cet outil, à la main de l'État et au service des territoires dans leur ensemble et leur diversité, a vocation à apporter de l'ingénierie aux collectivités qui en exprimeront le besoin et/ou la nécessité.

**2/ Contributions des opérateurs publics conventionnés**

M. COLIN (Directeur-adjoint du CEREMA Centre Est) présente son établissement, ses champs d'intervention et les contributions aux missions de l'ANCT ; il évoque notamment les projets en cours ou à venir sur le département et les perspectives d'association envisagées.

M. CANO (Chef du service ingénierie et habitat à la DDT), rappelle les missions de l'ANAH et de l'ANRU, dont Mme le Préfet est également la déléguée territoriale ; il évoque les modalités d'intervention et exemples de réalisations dans le cadre des actions ANCT.

Madame la Secrétaire Générale dresse ensuite le **bilan financier annuel DETR/DSIL**, informant sur l'enveloppe globale de plus de 22 M€ en augmentation de près de 12 % par rapport à l'année précédente, en lien avec le Plan de Relance en cours et l'accompagnement spécifique suite au séisme du Teil.

Mme BUND (chargée de mission SGAD – préfecture) annonce les résultats des **9 territoires retenus** dans le cadre de l'appel à candidature du programme d'appui national ANCT « **Petites Villes de Demain** » :

- CC Ardèche Rhône Coiron / Le Teil
- CC Val'Eyrieux / Le Cheylard et St-Agrève
- CC Pays des Vans en Cévennes / Les Vans
- CC du Rhône aux gorges de l'Ardèche / Viviers et Bourg-St-Andéol
- CC Berg et Coiron / Villeneuve-de-Berg
- CA Privas centre Ardèche / La Voulte-sur-Rhône et Le Pouzin
- CC Val de Ligne / Largentière
- CA Arche agglo / Tournon-sur-Rhône
- CC des Gorges de l'Ardèche / Vallon-Pont-d'Arc et Ruoms

### **3/ Organisation de l'offre d'ingénierie locale**

M. WEISS (Vice-Président du Conseil Départemental) présente l'offre d'ingénierie départementale, notamment celle de la direction des routes du département, et celle des structures satellites :

- Le SDEA (syndicat de développement d'équipement et d'aménagement), qui accompagne les collectivités adhérentes au travers d'une offre in house (AMO, MOE, mandat et conduite d'opérations) dans les domaines de l'aménagement (zones d'activités, eau/assainissement, bâtiments et espaces publics, équipements divers...) et du développement économique, (qualification de l'offre et de la demande, conseils, observation et gestion de données...),
- Le CAUE qui fait du conseil aux collectivités en architecture urbanisme et environnement,
- L'ADT (agence de développement touristique) qui assure la promotion de l'offre et propose une ingénierie touristique aux collectivités ardéchoises.

M. DE POMMERY (Secrétaire Général de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat) présente l'accompagnement des territoires par la CMA et donne quelques exemples de réalisations à titre d'illustration.

M. BRETON (Responsable de service à la Chambre de Commerce et d'Industrie) rappelle l'ingénierie économique de la CCI au service des territoires (avec ou sans participation financière).

M. PERIER (Responsable de service à la Chambre d'Agriculture) évoque la stratégie de partenariat de la CA avec les EPCI, valorisée au travers des contrats territoriaux de transition agricole et alimentaire.

### **4/ Les prochaines étapes**

M. JOBERT rappelle la nécessité de définir une stratégie départementale partagée avec l'ensemble des partenaires associés (au travers du réseau des référents ANCT désignés), travail à engager prochainement avec l'appui du CEREMA, autour des enjeux prioritaires identifiés et à consolider (le tourisme, l'alimentation, les centralités, le numérique et l'emploi, avec un objectif transversal de transition écologique).

Il évoque ensuite les projets identifiés, comme le PPA du Teil (projet partenarial d'aménagement), ou encore les démarches en cours de définition (étude prospective sur la Montagne d'Ardèche, AMO de programmation ensemblière portée par la CAPCA).

Enfin, il présente les futurs Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE), outil privilégié de contractualisation de l'État dans les territoires. Les périmètres doivent être établis en concertation avec les élus d'ici le 15/01/2021 et les territoires couverts par un contrat de 6 ans signés ou en cours de signature d'ici au 30/06/2021.

Mme le Préfet rappelle qu'à ce stade aucun périmètre n'est pré-défini, et que des discussions sont en cours avec les élus du département pour caler la méthode dans un calendrier particulièrement serré.

## 5/ Tour de table

La parole est ensuite donnée aux participants :

M. JEAMBRUN (Directeur de la Banque de France) évoque les outils disponibles et les données qui peuvent être mises à la disposition de la délégation locale ANCT (base sur le surendettement des ménages, base sur les entreprises du département).

M. BRETON (CCI) rappelle la situation des friches industrielles sur le département, dans le contexte du fonds friche inscrit au Plan de Relance. Mme la Secrétaire Générale signale qu'un inventaire est en cours avec l'appui du SDEA et qu'une réflexion à venir associera l'ensemble des partenaires (y/c l'EPORA).

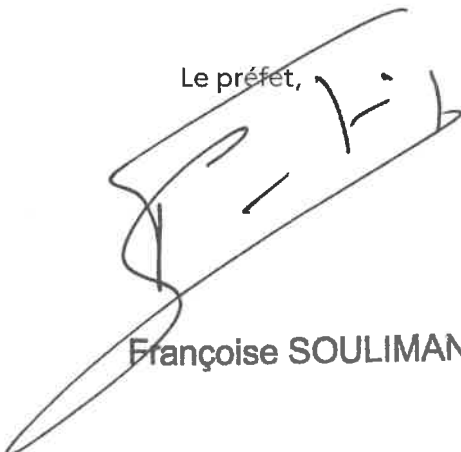
M. PERIER (CA) rappelle la nécessaire articulation des interventions, ce à quoi Mme le Préfet répond que ce sera l'une des préoccupations de la délégation départementale.

## 6/ Conclusion

M. GRAULE (Directeur de la DDT et Délégué Territorial Adjoint de l'ANCT) rappelle la stratégie départementale qui doit notamment permettre de :

- Organiser la relation aux territoires (quels projets...),
- Proposer une offre d'ingénierie combinée (ingénierie de projet, réglementaire et juridique, financière...),
- Impliquer fortement les EPCI, notamment au travers de réunions à venir avec chacune d'entre elles sur les prochains mois (en comité restreint pour un échange libre et prospectif).

Mme le Préfet conclut cette séance d'installation de la délégation départementale de l'ANCT, en rappelant que la réussite de cet outil concret d'aide aux territoires de projets repose sur la mobilisation pleine et entière de tous les acteurs associés, dont la cohérence dans l'action et la complémentarité dans les interventions, sur la durée, sont essentielles.

Le préfet,  
  
Françoise SOULIMAN



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires de l'Ardèche**

## Comité Stratégique de Cohésion des Territoires plénier

11 décembre 2020 - 14h30

### Liste des participants

- Mme le Préfet de l'Ardèche
- Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Ardèche (accompagnée de Nathalie BUND)
- M. le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône
- M. le Sous-Préfet de Largentière
- ANCT : M. MALATRAY (Commissariat Massif Central)
- DDT : MM. GRAULE, PEJOT, CANO, JOBERT et Mme PLAN
- Conseil Départemental de l'Ardèche : M. WEISS (accompagné de Philippe AUBERT et Christine BENOIT)
- Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Ardèche : Mme FINIELS (accompagnée de Fleur RICHARD)
- DDFIP : M. HENOU
- DSDEN : M. RECK
- DDCSPP : M. BOUSSIT (directeur)
- UD DIRECCTE : M. POLLAZZON (directeur)
- DT ARS : Mme SORIANO (directrice)
- UDAP : M. VILVERT (ABF)
- Banque de France : M. JEMBRUN (directeur)
- CEREMA Centre-Est : M. COLIN (directeur adjoint)
- EPOA : M. GORCE (directeur 07/26)
- Chambre de commerce et d'industrie de l'Ardèche : M. BRETON
- Chambre d'agriculture de l'Ardèche : M. BERTRAND (accompagné de M. PERIER)
- Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ardèche : M. DE POMMERY

### Liste des excusés

- Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
- Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Auvergne Rhône-Alpes
- Association des Maires Ruraux de l'Ardèche
- ADEME
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse – délégation de Lyon
- Agence de l'eau Loire-Bretagne – délégation Allier- Loire amont
- DRAC AuRA
- Déléguée à la politique de la ville
- UD DREAL Drôme-Ardèche